



# Conseil Municipal du 25/01/2016

Séance ordinaire

## COMMUNE D'ARDON

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 janvier 2016 s'est réuni à la mairie d'ARDON en séance ordinaire, le 25 janvier 2016.

**Membres présents :** Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE (Maire), Jean-Paul ROCHE (1<sup>er</sup> adjoint), Guy LASNIER (2<sup>e</sup> adjoint), André RAIGNEAU (4<sup>ème</sup> adjoint), Sylviane CHEVRIER, Jean-Claude DALLOT, Marc VILLAR, Nathalie FROUX, Anne REAU, Marylène URBANIAK, Gaël VERRIER et Michel TATIN.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** Monique BILLOT ayant donné pouvoir à E. BLACHAIS-CATOIRE, Véronique FAUVE ayant donné pouvoir à J.-P. ROCHE.

**Membres excusés :** Odile KOPP-HABERT.

Début de séance : 20h30

Fin de séance : 22h35

Élection du secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT) : Marc VILLAR à L'UNANIMITÉ.

Approbation du PV du conseil du 14 décembre 2015 : Le PV est approuvé à l'UNANIMITE

## 1. DÉLIBÉRATIONS

### 1.1 FINANCES

#### 1.1.1 Décision modificative budget Commune

Rapporteur : Jean-Paul ROCHE, 1<sup>er</sup> Adjoint

Délibération N° 2016-001

Considérant la volonté d'affecter les dépenses de l'exercice 2015 à cet exercice budgétaire (principe d'annualité budgétaire), et les dernières factures reçues, il convient d'ajuster les crédits comme suit :

Budget Commune		
Sens	Chapitre	Montant
Dépenses	011- Charges générales	+ 4 000
Dépenses	65- Autres charges	+ 3 300
Recettes	70- Produits des services	+ 7 300

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :  
 APPROUVE les propositions de décisions modificatives présentées ci-dessus,  
 DONNE TOUS POUVOIRS au Maire pour la mise en œuvre.

### 1.1.2 Décision modificative budget Annexe

Délibération N° 2016-002

Considérant la volonté d'affecter les dépenses de l'exercice 2015 à cet exercice budgétaire (principe d'annualité budgétaire), et les dernières factures reçues, il convient d'ajuster les crédits comme suit :

Budget Eau et assainissement		
Sens	Chapitre	Montant
Dépenses	011- Charges générales	+ 160
Dépenses	012- Charges de personnel	- 160

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :  
 APPROUVE les propositions de décisions modificatives présentées ci-dessus,  
 DONNE TOUS POUVOIRS au Maire pour la mise en œuvre.

### 1.1.3 Actualisation de la demande de subvention DETR pour 2016

Délibération N° 2016-003

Rapporteurs : Elisabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1er Adjoint

Pour faire suite à la délibération n°2015-097 du 14 décembre 2015, et à la réception ultérieure d'un devis de menuiserie, il convient d'ajuster la demande de subvention effectuée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2016.

La modification s'opère comme suit :

Libellé	Montant HT prévu	Montant HT actualisé
Menuiseries extérieures cantine	14 087,00	14 087,00
Isolation cantine + Jean du Lis	1 158,30	1 158,30
Isolation école	2 411,64	2 411,64
Menuiseries maternelle	4 599,00	4 957,00
<b>TOTAL</b>	<b>22 255,94</b>	<b>22 613,94</b>

Par conséquent, le plan de financement actualisé est le suivant :

Libellé	Dépenses HT	Ressources
Report des dépenses	22 613,94	
Subvention DETR : 50%		11 306,97
Autofinancement		11 306,97
<b>Total</b>		<b>22 613,94</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :  
ADOpte l'opération décrite ci-dessus  
ARRETE les modalités du financement prévisionnel  
AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de demande d'aide.

## 1.2 MARCHES PUBLICS

### 1.2.1 Consultation pour le nettoyage des bâtiments communaux

Rapporteur : Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire

Délibération N° 2016-004

Rapporteur : Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire

Madame le Maire explique que le contrat d'entretien pour l'école se termine le 12 mars 2016. Les autres bâtiments communaux sont actuellement entretenus par un agent embauché par la commune, ce qui n'est pas une solution complètement satisfaisante puisqu'elle nécessite une gestion et un suivi particulier. Le contrat de cet agent se termine également le 12 mars.

Une consultation pour l'entretien de l'ensemble des bâtiments peut être lancée pour une période de trois ans (un an renouvelable 2 fois), et estimée à 25 000 € TTC par an.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :  
AUTORISE Madame le Maire à relancer une consultation pour ces prestations pour les 3 prochaines années (2016 à 2018)  
DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer tous documents relatifs à la passation, l'exécution et le règlement du marché et des éventuels accords-cadres ainsi que toutes les décisions concernant ses avenants.

Madame URBANIAK demande que l'agent communal soit accompagné dans la recherche d'un nouvel emploi.

### 1.2.2 Consultation pour la maintenance de l'éclairage public

Délibération N° 2016-005

Rapporteurs : Elisabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1<sup>er</sup> Adjoint

Madame le Maire et Monsieur ROCHE expliquent que dans le cadre de l'analyse des dépenses d'éclairage public, plusieurs pistes d'améliorations ont été engagées : remplacement de lampes et ballast, installation de variateur, baisse de puissance des abonnements (Faisanderie, Gymnase). L'objectif étant de réduire les dépenses d'électricité de l'ordre de 35%.

En parallèle, et compte tenu des nombreuses demandes reçues en mairie nécessitant des interventions de professionnels pour des dysfonctionnements de l'éclairage public, un contrat de maintenance permettrait d'optimiser la réactivité à ces demandes, et de prévoir un entretien préventif régulier des lampadaires. Ce type de contrat est estimé à environ 5 000 € par an.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

AUTORISE Madame le Maire à relancer une consultation pour ces prestations pour les 4 prochaines années (2016 à 2019)

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer tous documents relatifs à la passation, l'exécution et le règlement du marché et des éventuels accords-cadres ainsi que toutes les décisions concernant ses avenants.

### 1.2.3 Location de photocopieurs

Délibération N° 2016-006

Rapporteur : Elisabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire

Considérant le coût actuel de la location des photocopieurs et le prix des copies, une étude a été menée en vue d'optimiser ce poste de dépenses. Le comparatif obtenu est présenté ci-dessous :

CONTRAT LOCATION COPIEURS SUR 5 ANS	QUANTITE MENSUELLE	ACTUEL TOSHIBA	PROPOSITION TOSHIBA	PROPOSITION REX ROTARY
Résiliation du contrat en cours (fin le 31/12/2016) : prise en charge des indemnités de résiliation par le nouveau prestataire				
COUT COPIE NB MAIRIE	2916	0,006838	0,005000	0,005000
COUT COPIE COUL	2648	0,068382	0,050000	0,040000
COUT COPIE NB ECOLE	2544	0,006838	0,005000	0,006000
LOYER MENSUEL TTC		292,00	282,00	194,80
COUT COPIES NB MENSUEL		44,80	32,76	32,97
COUT COPIE COUL MENSUEL		217,29	158,88	127,10
TOTAL MENSUEL TTC		<b>554,09</b>	<b>473,64</b>	<b>354,87</b>
TOTAL ANNUEL		6 649,08	5 683,68	4 258,44
ECONOMIE			965,40	<b>2 390,64</b>

A cette occasion, il a également été envisagé la mise en place d'une gestion électronique des documents, permettant un archivage numérique optimisé pour un suivi simplifié. Les offres reçues sont les suivantes :

OPTION GED MAIRIE	PROPOSITION TOSHIBA	PROPOSITION REX ROTARY
COUT MENSUEL SI COMMANDE SIMULTANEE	150,00	96,80
COUT MENSUEL SI COMMANDE ULTERIEURE	219,60	113,60
GED DISSOCIABLE DU COPIEUR	OUI	OUI
FORMATION	540,00	GRATUIT
CONSULTATION EXTERIEURE	OUI	OUI
COUT ANNUEL SI CDE GROUPEE	1 800,00	1 161,60
COUT ANNUEL SI ULTERIEUR	2 635,20	1 363,20

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :  
 CHOISIT le prestataire Rex Rotary la location des photocopieurs à partir du 1<sup>er</sup> avril  
 REPORTE le choix de l'option GED (Gestion Electronique des Documents) en l'attente de démonstration en situation de fonctionnement  
 DONNE TOUS POUVOIRS à Madame le Maire pour la mise en œuvre

## 1.3 AFFAIRES GENERALES

### 1.3.1 Travaux de l'Eglise

Rapporteur : Guy LASNIER, Adjoint au Maire

Délibération N° 2016-007

Pour faire suite à la délibération n°2015-022, Monsieur LASNIER présente l'avancement du dossier des travaux de l'Eglise, après consultation des différents partenaires :

Objet des travaux envisagés à ce jour :

La rénovation de l'église annoncée pour 2016 - 2017 portera sur les points suivants, modulés en fonction de nos capacités financières :

Isolation de la sacristie, à ce jour insalubre et humide, et rénovation

Rénovation de la porte d'entrée massive (qui date peut-être de la construction de l'église)

Reprise des solins et tableaux de fenêtres des vitraux, colmatage des fissures

Antirouille et peinture des fixations et des grilles de protection des vitraux

Démolition de l'autel, remise du chœur à un seul niveau (état antérieur à 1945)

Reprise des dallages suite à la suppression de l'emmarchement du chœur

Nettoyage, peinture ou cire des boiseries du chœur et de la chaire

Nettoyage (peinture éventuelle) des murs de la nef et du chœur (le chauffage a noirci la peinture intérieure)

Réparations du sol

Regravage des dalles des prêtres inhumés dans l'église, et de la pierre gravée du pilier extérieur nord

Montant estimatif des travaux : 55 000 € HT.

Demandes de subventions : Plusieurs dossiers de demandes de subventions peuvent être établis en vue de mener à bien ce projet, à savoir :

- A la Fondation du patrimoine (dossier qui sera suivi d'une demande de souscription auprès de la population, entièrement gérée par la Fondation du Patrimoine), en relation avec le Conseil Régional via le Fonds Régional pour la Culture et le Patrimoine
- Au Conseil Départemental du Loiret
- Aux parlementaires dans le cadre de la Réserve Parlementaire.
- L'Association Paroissiale (ou diocésaine, à définir) pourra également contribuer au financement, en relation avec la remise à niveau du chœur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

AUTORISE Madame le Maire à demander les subventions contributives à la rénovation de l'église. Les subventions pourront être demandées à l'une, plusieurs ou toutes les instances ci-dessus.

Monsieur TATIN précise que le chœur étant partie intégrante du bâti de l'Eglise, on peut estimer que sa prise en charge incombe à la commune.

Monsieur LASNIER indique que ces travaux n'auraient pas été prévus sans la demande de l'association paroissiale, c'est pourquoi cette dernière a proposé d'apporter une participation.

## 1.4 INTERCOMMUNALITE

### 1.4.1 Schéma de mutualisation

Délibération N° 2016-008

Rapporteur : Jean-Paul ROCHE, 1<sup>er</sup> Adjoint

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 67 codifié au Code général des collectivités territoriales à l'article L. 5211-39-1 ;

La réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne a ainsi transmis aux maires de la Communauté de Communes le projet de schéma de mutualisation afin que les Conseils municipaux délibèrent pour donner leur avis avant le 31 mars 2016.

Il sera ensuite proposé à l'adoption des conseillers communautaires lors d'un prochain conseil communautaire.

Ce premier schéma permet de reprendre l'ensemble de la démarche de mutualisation construite depuis la création de la Communauté de communes en 2006, et d'avancer plusieurs pistes de réflexion pour la faire évoluer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

Emet un avis favorable sur le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, tel que présenté par son Président.

## 2. INFORMATIONS

### ◆ Modifications du POS

Madame le Maire rappelle l'objet des deux modifications en cours :

- Modification n°3: ouverture à l'urbanisation d'une zone 2NA
- Modification n°4: création d'un secteur pour l'aménagement d'une salle des fêtes

Ouverture de l'enquête: Mardi 19 janvier

Permanences du commissaire :

samedi 23 janvier	9h00-12h00	Aucune visite à cette permanence
lundi 8 février	9h00-12h00	
samedi 13 février	9h00-12h00	
mercredi 17 février	9h00-12h00	

Fermeture de l'enquête: Vendredi 19 février

Le commissaire enquêteur dispose ensuite d'un délai de 1 mois pour remettre son rapport, sur la base duquel le conseil municipal devra approuver ou non les modifications. Un délai de recours de 2 mois précèdera l'entrée en vigueur des modifications.

### ◆ Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Une première réunion publique est prévue le 28 janvier à 20h30 au gymnase. Cette réunion publique aura pour objet d'expliquer à la population l'ensemble de la procédure et les enjeux pour la commune. Il est donc important d'y participer. Madame le Maire compte sur chacun des conseillers municipaux pour cette réunion.

### ◆ Entretien des ouvrages d'assainissement

Deux prestataires ont été consultés pour l'entretien et le nettoyage des postes de relevage. L'offre de la société SOA semble la plus intéressante. Il conviendra toutefois de vérifier les volumes de déchets traités.

Désignation des travaux sur postes de relevage	Fréquence	Contrat 2014 / SGA Meyer	Sté SGA Meyer	SOA
Nettoyage de 108 avaloirs	1 fois/an	3 304,92	4 340,17	<b>1 749,60</b>
Nettoyage aco drains (36 ml)	1 fois/an			<b>254,40</b>
Nettoyage desableur lavoir (2m3)	1 fois/an			<b>152,40</b>
Nettoyage séparateurs hydrocarbures(1 de 2 m3 et 1 de 15 m3)	1 fois/an			<b>999,60</b>
Nettoyage des stations de relevage EU	2 fois/an	1 090,66	1 166,40	<b>916,80</b>
	<b>TOTAL:</b>	<b>4 395,58</b>	<b>5 506,57</b>	<b>4 072,80</b>
Transport et traitement des déchets				
Eaux usées/eaux pluviales, le m3				<b>30€ la tonne</b>
Graisse, le m3			70,15€ le m3	<b>87€ le m3</b>
Sable,boue non hydrocarbures, la tonne			58€ la tonne	<b>65€ la tonne</b>
Eaux/boues hydrocarbures, la tonne			295,99€ la tonne	<b>210€ la tonne</b>

Le nettoyage des pompes de relevage, à réaliser une fois par an, est confié à la société Noriatech pour 1 068 € TTC.

◆ Entretien des espaces verts

Madame le Maire indique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 janvier en vue de statuer sur les offres reçues :

Lot 1 – Lotissements proche bourg			
3 offres reçues	RICHARD	<b>LAVIVERTE</b>	LANTANA
Prix annuel TTC	17 746,80	<b>15 354,00</b>	15 448,80
Prix actuel	16 204,03		

Lot 2 – Limère		
3 offres reçues	RICHARD	<b>LAVIVERTE</b>
Prix annuel TTC	12 480,00	<b>9 060,00</b>
Prix actuel	10 679,24	

La CAO a retenu le candidat Laviverte pour les deux marchés, ce qui permettra de réaliser une économie globale de l'ordre de **2 500 € par an**.

◆ Travaux de la mairie

Madame le Maire indique que les travaux de rénovation de l'étage de la mairie ont commencé, dont notamment une partie réalisée par les agents techniques pour réduire les coûts.

Tâche	Réalisé par
Préparation des murs, retrait moquette, peinture	Agents techniques
Pose parquet	Saint Maclou : devis en cours
Electricité	Devis en cours

Des travaux de nettoyage ont également eu lieu au grenier de l'école, ce qui va permettre de poser une couche d'isolant (laine de roche) au sol. L'objectif reste toujours de réaliser des économies d'énergie.

◆ Décisions prises par Madame le Maire en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT



Décisions	Objet	Montant TTC
2016-DDM001 du 06,01,16	Remplacement lampes et ballast Limère : INEO	2 755,20
2016-DDM002 du 06,01,16	Variateur économie énergie Limère : INEO	4 381,20
2016-DDM003 du 08,01,16	Elagage Limère et route Mézière : TONY Nature	1 188,00
2016-DDM004 du 10,01,16	Porte four à pain : TK Services	1 440,00



#### ◆ Divers

- La commune a reçu une demande de prêt/location de la structure. Madame le Maire souhaite que le conseil municipal émette un avis sur cette possibilité de mise à disposition. Après plusieurs échanges au sein du conseil, le prêt de la structure nécessite la mise en place d'une logistique importante (ouverture des sanitaires de la maison des associations, ouverture et fermeture de la structure nécessitant l'utilisation d'une échelle, et donc la présence d'un utilisateur régulier de cet équipement). Par ailleurs, il est rappelé que lors de l'installation de la structure, celle-ci avait pour vocation de servir aux associations, mais pas aux particuliers. Le conseil municipal émet donc un avis défavorable au prêt de la structure à des particuliers.
- Les travaux de sondage pédologique ont eu lieu à l'emplacement possible de la station d'épuration et nous attendons les résultats pour fin février.
- Les travaux de rénovation de la déchetterie vont bientôt débuter pour se terminer mi-avril. Pendant ce temps, la déchetterie d'Ardon sera fermée et les habitants d'Ardon seront invités à aller aux déchetteries de Ligny le Ribault et Cléry Saint André.
- La commune a été en relation avec la radio Méga FM pour l'installation d'une antenne relai sur le château d'eau : le conseil municipal est favorable à la poursuite des discussions avec Méga FM.
- Madame le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux ayant participé au bon déroulement de la cérémonie des vœux aux Ardonnais, qui a été particulièrement appréciée.
- Agenda :
  - Jeudi 28 janvier 20h30: réunion publique PLU
  - Lundi 7 mars 19h30 : Commission Générale
  - Vendredi 11 mars : Cérémonie IKEA
  - Lundi 21 mars 20h30 : Conseil municipal

Aucune question diverse n'étant abordée et l'ordre du jour étant désormais épuisé, Madame le Maire remercie le conseil de sa présence et clôt la séance à 22h35.